Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260404-20260409-DE

GLOMEL
Saint-Michel • Trégornan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLOMEL

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	15
Date de la convocation		
27 mars 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le samedi quatre avril, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Bernard TRUBUILT, Maire.**

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Thierry CHEVALHIER, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Alain JOUAN, Martine TRUBUILT, Christophe LE DANTEC, Roger PERROT, Christine ROBIC, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLEWAERT, Kévin PEURON, , Jean-Yves JEGO, Armelle RENAULT.

Secrétaire de séance : Thierry CHEVALHIER

2026/04/09

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU SDE 22

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-7 et L. 5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat départemental d'énergies des Côtes d'Armor (SDE 22), publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués (dans ce cas, il convient de procéder à un vote approuvant à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à scrutin secret ;

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260404-20260409-DE

- **DESIGNE** par 14 voix pour et 1 abstention (Jean-Yves JEGO) les délégués suivants :

SDE 22		
1	Titulaire	Thierry CHEVALHIER
2	Suppléant	Pascal LE GALL

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire,**

Thierry CHEVALHIER **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 08/04/2026
Transmis en Préfecture le 08/04/2026